



GARE AUX IDEES RECUES !

« Les vaccins, ça donne des maladies ! »

FAUX

Oui, il existe des effets indésirables aux vaccins... quasiment toujours bénins

3 catégories

- Réactions locales
- Réactions générales
- Réactions allergiques

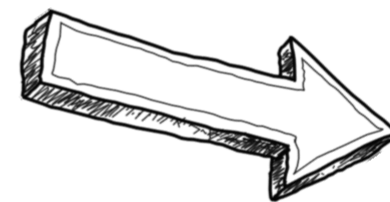
En cas de suspicion d'**effet indésirable grave**, le ministère de la santé réalise **systématiquement une enquête**.

Les manifestations graves sont très rares

Le ministère ne recommanderait pas une vaccination si le **bénéfice** n'était pas **bien supérieur au risque**.

Le vaccin est le médicament le **plus sûr** et le **plus surveillé** qui existe.

Le vaccin ne peut pas transmettre la maladie



Car il ne contient que des protéines (antigène vaccinal) - "petits morceaux du virus ou de la bactérie"

Exception : les vaccins vivants

Exemple : le BCG (vaccin contre la tuberculose)

Il peut chez le patient très fragile donner des symptômes proche de la tuberculose

Le vaccin de la grippe ne peut pas donner la grippe

!!!

L'histoire du vaccin contre l'hépatite B et les maladies neurologiques

La suspicion d'un lien entre la vaccination contre le virus de l'hépatite B (VHB) et la sclérose en plaques (SEP) date du milieu des années 1990.

De nombreuses études ont été réalisées entre 1996 et 2017 afin de s'assurer que cette vaccination n'augmentait pas le risque de sclérose en plaques.

Les études menées n'ont donc pas confirmé le lien suspecté entre la vaccination contre le virus de l'hépatite B et des effets indésirables graves, que ce soit en termes d'atteintes neurologiques de type sclérose en plaques, ou d'autres maladies .

DONC les antécédents familiaux de SEP ou les antécédents personnels de SEP ne sont pas une contre-indication à la vaccination.